L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureau: 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS:

MERCREDI MATIN, 24 JUILLET.

FEUILLETON.

LES CORBEAUX DU GÉVAUDAN.

PAR A. DE PONTMARTIN.

PREMIERE PARTIE.

VIII.—Suite.

— Vous ne connaissez dans le pays personne qui puisse vous soupçonner d'avoir convoité le trésor de Vernou au point de l'assassiner pour s'en emparer ?

— Personne.

— D'ailleurs, la ceinture est là! dit tout bas le procureur du roi, comme se parlant à lui même; et élevant de nouveau la voix, il ajouta: — Vos travaux vous obligent à passer toutes vos journées aux champs....

— Oui.

— Et, parmi vous, il y a des bûcherons qui circulent journellement dans les bruyères de Lesperveloupe et dans la forêt de Mercoire.

— Oui.

— Eh bien! ni dans les bruyères, ni dans la forêt, vous n'avez aperçu, depuis deux ou trois jours, des figures suspectes, des rodeurs étrangers à la commune?

— Non.

— Nul vagabond de mauvaise mine n'est venu frapper à la porte du cabaret de la *Concorde?*

— Non.

— Tout s'accorde admirablement, dit alors le procureur du roi, s'adressant à voix basse au juge d'instruction.

— Oui, pour faire tomber une tête, répond M. de Ribière avec une gravité qui ressemblait à un reproche; et il poursuivit du même ton, non sans une nuance de vanité *patriotique*:

— Convenez du moins que, dans l'exercice de nos pénibles fonctions, nous rencontrons rarement de pareilles âmes...... Il y a là un crime sans doute, mais un crime inspiré par une passion bien ardente......

— A qui le dites-vous? réplique M. Faverney, qu'un sentiment de bienséance empêcha seul de se frotter les mains. Il songeait de plus en plus à ses effets oratoires, que l'héroïque mensonge de Suzanne allait rendre plus prestigieux encore. Le modeste ressort de Mende ne lui semblait plus aussi ennuyeux ni aussi méprisable, depuis qu'il s'y rencontrait des scélérats qui prêtaient à la phrase, et des jeunes filles capables de parler et d'agir en héroïne de roman.

IX.

Après avoir mis à néant, par un simple monosyllabe, le seul moyen de salut qui lui restât, Jacques Boncard était retombé dans son mutisme et paraissait décidé à n'en plus sortir.

Pour l'homme qui voit tout à coup fondre sur lui une accusation capitale, il y a une phase de stupeur mêlée d'espérance, où il semble toujours qu'un incident quelconque va le justifier, que son innocence dont il est sûr va éclater à tous les yeux. Mais si les appuis sur lesquels il comptait lui manquent, si les incidents invoqués tournent, au contraire, dans le sens de l'accusation; si des détails inexplicables se joignent aux premiers indices pour achever de l'accabler, alors, ces lueurs qu'il apercevait vaguement dans l'ombre s'éteignent peu à peu comme des lampes sur lesquelles passe un souffle de mort, la nuit et le froid se font dans cette âme, qui se croit, souvent sans connaître le mot, victime de la Fatalité. L'idée du crime y tombe goutte à goutte, de même que l'idée de folie envahit peu à peu un homme à qui l'on dit tous les jours qu'il est fou. De là à une résignation taciturne et passive il n'y a pas loin, et Jacques en était bien près.

La situation morale que nous essayons de décrire a pu s'observer en des circonstances analogues chez des hommes d'une intelligence cultivée. L'intelligence de Jacques Boncard ne dépassait pas de beaucoup celle des paysans ordinaires; son savoir se réduisait au strict nécessaire qu'on exige des aspirants à la place de garde forestier; lire, écrire et un peu d'arithmétique. Pour lui, l'assassinat de Simon Vernou avait été un de ces événements terribles qui bouleversent tout un courant de sensations et de pensées.

Que son amour pour la jeune fille dont Simon venait de demander et d'obtenir la main eût fait tomber sur lui les premiers soupçons, ce n'est pas là ce qui l'étonnait. Mais que tout le village se fût ameuté pour le dénoncer dans une manifestation furieuse, que l'on n'eût pas l'air d'admettre qu'il fût autre chose qu'un assassin; que les magistrats l'eussent tout d'abord traité en criminel; que la ceinture du défunt eût été découverte dans sa chambre, sous sa commode; qu'enfin sa chère Suzanne, qu'il aimait comme une créature supérieure à lui, n'eût trouvé pour le sauver d'autre moyen que de se déshonorer elle même; là son cerveau se brouillait: le poids était trop lourd et lui brisait l'âme, comme les fardeaux trop pesants brisent les reins.

Il y a, dans nos campagnes, certaines classes qui semblent particulièrement prédestinées aux superstitions populaires. Ce sont en général les pâtres, les braconniers et les gardes. Ils passent une partie de leurs nuits à la belle étoile, les uns pour mener paître leurs troupeaux, les autres pour traquer le gibier ou pour surprendre les délinquants. Ils vivent en communication familière avec ces harmonies ou ces rumeurs nocturnes dont la science et la raison peuvent se rendre compte, mais qui lancent si aisément les imaginations naïves dans le surnaturel et l'infini. Trop grossiers ou trop faibles pour donner ces vagues effrois, ces tressaillements des ténèbres et des solitudes, ils finissent par les subir, et ils y découvrent tout un monde d'apparitions menaçantes et de puissances redoutables.

[illegible] cherchent et trouvent des noms [illegible] invisibles, suspendus entre le ciel [illegible] quelques une leur semblent [illegible] l'esprit du mal.

Jacques n'était pas éloigné de penser que la [illegible] de Simon s'était trouvée chez lui par [illegible] quelque opération magique, qu'un de [illegible] dans les hautes fougères de Lesperveloupe [illegible] avait soufflé aux paysans leurs menaces [illegible] invectives, et que l'acharnement du [illegible] du roi s'expliquait aussi par des in[fluences] surnaturelles.

[illegible] de voir un peu plus clair dans ce [illegible], il se heurtait à une idée moins folle, mais [illegible] plus effroyable. Il se disait que les véri[tables] assassins, qui avaient pu échapper à tous [les] regards, déjouer tous les soupçons et amasser [sur lui] les préemptions contre lui, sauraient bien se dérober encore et rester dans l'ombre, pendant qu'il comparaîtrait devant la cour d'assises, et serait envoyé au bagne ou à l'échafaud.

En somme, lutter contre ces ennemis invisibles, contre ces puissances mystérieuses, lui parut impossible. Sa passion même pour Suzanne n'était plus capable de lui rendre un reste de force et de lucidité nécessaire pour chercher à se défendre: il lui suffisait qu'elle le sût innocent.

Peu s'en fallait qu'il ne se reprochât, comme son vrai crime, le magnifique témoignage de tendresse qu'elle venait de lui donner. Se sentant ou se croyant perdu, il n'avait plus qu'une volonté bien nette: c'était de ne pas l'entraîner dans sa perte.

Cette adorable jeune fille, dont la beauté avait à la fois le privilége de le mettre en feu et de le dompter, de le rendre fou de désirs et de triompher de sa folie, il ne la voyait plus qu'à travers un crêpe, et comme des limites d'un autre monde. Son sacrifice était fait: son amour n'était déjà plus qu'un adieu.

M. de Ribière, visiblement découragé, adressa encore à Jacques quelques mots empreints d'un douloureux intérêt. Mais il était évident que dominé, lui aussi, par les apparences, il ne le croyait plus innocent. Jacques écouta ces paroles de pitié comme l'affamé reçoit les consolations stériles d'un philanthrope sans argent, comme le moribond accueille les promesses de guérison murmurées par son médecin.

Ce fut sans surprise, sans nouvelle secousse morale, sans envie de protester ou de résister, que Jacques Boncard se vit transféré dans la prison du chef-lieu. M. de Ribière, si pénible que fût pour lui l'accomplissement de ce devoir, fut obligé de rédiger son rapport à la Chambre du Conseil dans un sens conforme à l'écrasante apparence des faits.

Puis l'affaire suivit le cours ordinaire avec cette inflexibilité de logique qui donne aux procès criminels quelque similitude avec les rigoureuses déductions de la science. Sur le réquisitoire du ministère public, l'affaire Boncard fut transmise de la Chambre du Conseil à celle des mises en accusation de la Cour de Nîmes. Celle-ci, sur l'avis du procureur général, décida qu'il y avait lieu de renvoyer Jacques devant les assises du département de la Lozère, comme coupable d'assassinat commis avec préméditation sur la personne de Simon Vernou.

Trois mois après, le malheureux garde comparaissait devant le jury.

X.

Ces trois mois avaient suffi pour exciter dans le pays cette curiosité toujours nouvelle, toujours la même, dont on retrouve le programme stéréotypé dans tous les récits des causes célèbres. Plus la Lozère et les régions voisines sont ordinairement stériles en émotions fortes et en récréations animées, plus la vogue était assurée à ce tragique épisode.

D'Alais à Mende, et du Vigan à Florac, les noms de Jacques et de Suzanne étaient sur toutes les lèvres. Si la fameuse affaire de l'assassinat du changeur Joseph par Ratta et Malagutti, n'avait absorbé à la même époque toute l'attention des Parisiens, le drame de Lesperveloupe serait certainement arrivé—pour parler le langage du temps,—des bords du Chapeauroux aux rives de la Seine.

Mais parmi les innombrables commentaires qui préludaient aux prochains débats de la cour d'assises, personne ne songeait à se demander si Jacques Boncard était coupable: on eût été trop attrapé qu'il fût innocent! Ce qui éveillait l'intérêt général, ce qui prévenait en sa faveur toutes les femmes élégantes et toutes les âmes sensibles de la province, ce n'était pas la possibilité de son innocence, et tout ce que cette chance impliquait de tortures morales, de souffrances physiques, de mystères d'iniquité. C'était, au contraire, l'assassinat commis par amour, le mensonge sublime de Suzanne; c'était surtout l'énergique figure de cette belle jeune fille, dont le brillant Faverney eut plusieurs fois à recommencer le portrait dans les salons de la préfecture, et qui peut-être, disait-il, réservait quelque nouvelle surprise aux représentants de la justice.

—Si les jurés sont inflammables, ajoutait-il galamment, si elle fixe sur eux, d'une certaine façon, ses grands beaux yeux de vestale en colère, j'en serai pour mes frais de rhétorique.

Un seul homme, dans tout le pays, s'intéressait à Jacques, non pas comme à un criminel romanesque, mais comme à un brave et honnête garçon: c'était M. d'Estérac, le garde général, dont le nom s'est déjà rencontré dans ce récit. M. d'Estérac avait eu pour nourrice Madeleine Boucard, dont Jacques était le septième enfant. Sans autre fortune que son modeste traitement, il ne lui avait pas été possible de secourir, autant qu'il l'aurait voulu, cette pauvre famille. Mais lorsque la vieille Madeleine, veuve et se voyant près de sa fin, lui avait recommandé de faire quelque chose pour son plus jeune fils, qui était alors un enfant de douze à treize ans, robuste, vivant et tapageur, M. d'Estérac s'était engagé à le placer dans l'administration forestière, et il n'avait rien négligé pour tenir sa parole.

Par malheur, lui qui ne s'absentait presque jamais, il avait demandé et obtenu un congé de deux mois, très peu de jours avant le meurtre de Simon Vernou. Ce congé, il était allé le passer en Corse, où sa passion pour la chasse trouvait une ample pâture, mais où il vivait en héros de Cooper, ne recevant pas de nouvelles de son département.

Quand il revint, le mal était fait. Son beau-frère, le juge d'instruction, n'eut plus qu'à lui raconter les événements qui avaient conduit, en attendant pis, Jacques dans la prison de Mende.

L'opinion publique était si bien fixée sur cette affaire, qu'on pouvait espérer la faire tourner favorablement en demandant grâce, pitié et même sympathie pour ce bel assassin, mais que cela ne pouvait être accueilli par les bonnes gens de Mende, pour qui Suzanne [illegible] et qui [illegible] pas le meurtrier de Simon Vernou.

M. d'Estérac ne l'entendait pas ainsi: il se fit [illegible]

(A continuer.)

Un avenir brillant pour le Sud!

ARTICLES

Fabriqués à la Nouvelle-Orléans, et qui ne sauraient être surpassés sous le rapport de la qualité ou du prix.

LEVI & NAVRA,

171.......RUE POYDRAS.......171.

(Entre St-Charles et Carondelet.)

SUCCURSALE:

Levi, Navra & Co.,

174.......RUE DU CANAL.......174.

(Entre Baronne et Philippa.)

N'AYANT jamais publié d'annonces, car ils sont connus au Sud comme étant les plus grands importateurs jobbers et fabricants de PORCELAINE, VERRERIE FAIENCE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE PLAQUÉ et de tous les ARTICLES de MÉNAGE, &c FOURNEAUX DES MEILLEURES FONDERIES et ayant les derniers perfectionnements—

Ils ont le plaisir d'annoncer au public que, leurs relations avec les plus grandes fabriques d'Europe et d'Amérique les mettent à même d'obtenir les articles de première main et de les vendre ainsi à plus bas prix et moins à aussi bon marché qu'aucune autre maison des Etats Unis. Ils continueront de le faire en faveur de ceux qui les honoreront de leur appui.

A la dernière Foire de l'Etat de la Louisiane, laquelle a eu lieu à la Nouvelle-Orléans, ils ont reçu sous le titre d'INDUSTRIE DOMESTIQUE, plus de prix qu'aucun autre exposant dans leur genre d'articles. Beaucoup de personnes ont été étonnées que de semblables objets pussent être manufacturés au Sud.

Diplôme, médaille en argent et $50 pour les meilleurs articles connus sous le nom de JAPAN WARE.

Diplôme et $50 pour la meilleure FERBLANTERIE

Diplôme et $50 pour le meilleur FILTRE D'EAU D MISSISSIPPI.

$50 pour les meilleures GARNITURES DE FOURNEAUX.

Tout ce qu'ils demandent, c'est que les marchands de la ville, ceux de la campagne et autres acheteurs s'adressent à eux avant acheter ailleurs. Ils les convaincront qu'ils ont un plus grand stock, un plus grand assortiment et vendent à meilleur marché qu'aucun autre établissement du pays, sans excepter New York.

LEVI & NAVRA,

Rue Poydras, No 171, entre les rues St Charles et Carondelet.—Succursale: No 174 de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Philippa.

31 mars—1an

Avis important.

Aux acheteurs de cercles en fer.

Nile-Orléans, 18 mai 1867.

A M. John T. Butler,

Nous, soussignés, qui depuis nombre d'années, pressons du coton qui vient sur ce marché, déclarons avec plaisir, dans l'intérêt des négociants, des planteurs et du public en général, qu'à notre avis, le **Butler Buckle Cotton tie** (le cercle en fer, à boucle, de Butler) devrait être préféré à tous les autres cercles, car c'est le plus fort, le plus simple et celui qui s'adapte le mieux à la balle. Nous pressons plus aisément et plus rapidement une balle de coton que retient ce cercle.

La bouche des autres cercles est plus faible et très peu sûre. Nous avons été forcés, dans plusieurs cas, de nous servir, à nos propres frais, de la boucle de Butler en remplacement des autres.

SAML. BOYD & CO.,

Des Presses à coton Shippers, Union et de l'Independant Yard.

THOS. H. SIMMONS & CO;

Des Presses Alabama et Crescent City.

ISAAC RANDOLPH,

De la Presse Pélican.

STANLEY & CO.,

De la Presse Commerciale.

C. H. CHASE,

De la Presse Virginia.

C. A. PASTEUR,

Propriétaire de la Presse Cooper.

IRVINE KOPMAN & CO.,

De la Presse des Marchands.

GAUTIER, ALLAIN & CO.,

De la Presse Penn.

R. M. PASTEUR,

De la Presse Fire Proof.

Ayant obtenu l'agence pour la vente de ce célèbre, **Cercle à Coton**, nous sommes prêts à remplir les ordres des négociants, des planteurs et des marchands de la campagne.

W. A. BELL & CO.,

Marchands de toile d'emballage et de cercles,

1er juin—3m Rue Natchez No 41, Nile Orléans

O. B. GRAHAM & Co.,

139.......RUE GRAVIER.......139

ENTRE LES RUES CAMP ET ST-CHARLES.

IMPORTATEURS DE

Marchandises sèches, étrangères et du pays.

AGENTS DU

"YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST,

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivera par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à draps, toile à calecons; chemises de toile et devants de chemises en toile, toile écrue et Blay, ginga 21, toile Planter's, toile blanche et toile écrue à moustiquaires, mouchoirs batiste, linons Long, linons blancs, linons imprimés, damas en pièces, drap damas, nappes et serviettes, diapres, Huckaback, écru et dito blanc, coutils, Ducks, Hollands, Burlaps, bobinets, mousselines suisses, tape checks, gingas Union et coton, ginghams, gingas, tartans, indiennes, indiennes rouges, mouchoirs Madras, coton en bobines et fil de chanvre, etc. 19 jan—1 an

PHOTOGRAPHIE.

S. ANDERSON,

61.......Rue du Camp.......61

ANNONCE à ses clients et au public qu'il passe l'été à la Nouvelle Orléans et s'occupera personnellement de tous ceux qui s'adresseront à lui. Il garantit que ses photographies sont les meilleures qui puissent s'exécuter ici. Il travaille dans tous les genres et à des prix fixés suivant les circonstances actuelles.

S. ANDERSON,

22 juin—1an Rue du Camp, No 61

BABCOOK & Co. Successeurs de MALARCHER & CO.,

IMPORTATEURS, marchands de Comestibles en gros, Vins fins, Liqueurs, Cigares, &c.,

No 34 rue Tchoupitoulas,

Nouvelle-Orléans.

Farine, Porc, Bacon, Graisse, Beurre, Fromage, constamment en magasin, et aux plus bas prix du marché.

Provisions d'habitations et de famille aux plus bas prix. 16 fév—1an

L'ARROW TIE et les cercles en fer, patentés!

A vendre, au plus bas prix, par

E. T. BARTLETT & E. W. SAYRE,

Agents généraux au No 42 de la rue Carondelet.

C[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

E. B.—Ces ARROWS TIES sont en vente chez les marchands de la Nouvelle-Orléans et dans tous les Etats à coton, aux plus bas prix. 15mai—6m

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.—Correspondant avec les Antilles les ports de l'Océan Pacifique.

DE LA NLLE ORLEANS à	1re classe	Entrepont	Pont
St-Thomas	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Havane	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Porto Rico	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Hayti	140 00	70 00	35 00
Santiago de Cuba	145 00	72 50	36 25
Jamaïque	140 00	70 00	35 00
Guadeloupe	140 00	70 00	35 00
Martinique	140 00	70 00	35 00
Ste Lucie	145 00	72 50	36 25
St Vincent	[illegible]	[illegible]	[illegible]
La Grenade	150 00	75 00	37 50
La Trinidad	150 00	75 00	37 50
Demerari	165 00	82 50	41 25
Surinam	170 00	85 00	42 50
Cayenne	170 00	85 00	42 50
La Guayra	165 00	82 50	41 25
Porto Cabello	170 00	85 00	42 50
Ste Marthe	165 00	82 50	41 25
Colon	155 00	82 50	41 25
	1re classe	2me classe	Entrepont
Buenaventura	314 55	166 75	107 27
Guayaquil	295 62	226 64	133 81
Payta	276 08	248 51	147 51
Lambayeque	295 62	257 20	147 51
Huanchaco	295 62	257 20	147 51
Casma	339 76	271 90	148 88
Huacho	304 46	276 72	157 24
San Jose	295 08	257 20	147 51
Pomental	290 65	257 20	147 51
Callao	316 70	290 82	159 33
Tambo Mora	332 90	305 13	165 45
Pisco	332 90	305 13	165 45
Chincha	337 90	305 13	165 45
Chala	361 31	323 53	169 80
Islay	375 51	347 74	187 75
Ilo	384 86	357 20	192 49
Arica	384 86	357 20	192 49
Pisagua	389 18	371 01	199 50
Mejillones	389 18	371 01	199 50
Iquique	389 18	371 01	199 50
Tocopilla	402 65	340 20	206 20
Cobija	408 65	340 20	206 20
Chañaral	413 12	398 34	209 05
Caldera	418 13	390 34	209 05
Carisal Bayo	422 95	395 06	211 42
Huasco	427 55	395 06	211 42
Coquimbo	427 50	399 81	213 79
Valparaiso	441 79	414 02	220 88
San Francisco	394 97	331 50	121 10
Acapulco (Manzillo)	342 95	194 97	164 07
Punta Arenas	397 00	180 80	107 30
Realejo (Corinto)	233 20	216 25	133 20
La Union	253 50	211 55	135 50
La Libertad	243 75	216 75	143 75
Acajutla	249 00	222 00	149 06
San Jose	254 28	227 25	151 20

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 24 pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $250 en or

Passage dans une cabine 2d pont avant......$ 110

Passage d'entrepont......60

Un supplément de $25 en or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.

Les enfants au dessous de 3 ans ne paient pas.

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.

Au-dessus place entière.

Il est accordé un lit pour deux enfants payant demie place.

Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.

Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfants au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux; les autres paieraient quart de place.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 en or sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 3 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage, s'adresser chez

VICTOR PERRILLIAT, agent,

10 janv—1 an t 1 3 1. 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

PEREIRE	Duchesne	Samedi	29 juin
VILLE-DE-PARIS	Surmont	Samedi	13 juill.
EUROPE	capitaine Lemarié	Samedi	27 juillet
ST-LAURENT	Bocandé	Samedi	10 août.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $160. | Seconde cabine, $100.

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $165. | Seconde cabine, $103.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

STEAMERS EXTRA POUR LE HAVRE, directement.

VERA CRUZ, capitaine Hirard samedi 20 juillet.

Passagers de cabine, $100 en or—Entrepont, $50 en "currency", le vin compris.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

3 avril— V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

L'Exposition de Paris.

La Ligne Inman.—Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New-York à Liverpool, $110. Aller et retour, $175.

New York à Londres, $115. Aller et retour, $185.

New York à Paris, $125, Aller et retour, $200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à

ELLIOT & McKEEVER,

24avril—3m Rue Gravier, No 109.

Hambourg et la Nlle-Orléans.

Communication, par Steamer, entre la Nouvelle-Orléans et Hambourg.

LA COMPAGNIE AMERICAINE DE PAQUEBOTS DE HAMBOURG s'est décidée à ouvrir des communications directes, par steamers, entre la NLLE-ORLEANS et HAMBOURG. Il a été résolu, pour le moment, d'envoyer à la Nouvelle-Orléans deux des beaux steamers qui lui appartiennent jusqu'ici à la flotte qui fait le service entre le port de New York et celui de Hambourg. Les dates de départ ont été fixées comme suit:

De HAMBOURG, 1er Octobre et 1er Novembre.

De la Nlle-ORLEANS, 15 Novembre et 15 Décembre.

—Prix du Passage—

De Hambourg à la Nouvelle-Orléans ou de la Nouvelle-Orléans à Hambourg, (Southampton et Havre).

1ère chambre. 2ème chambres. Entrepont.

$150 en or. $112 50 en or. $65 en or.

Pour plus de détails, s'adresser à

WILLIAMS, RUPERTI & CO.,

Rue Carondelet, No 63, ou à

MAURY & CO. rue Grevier, No 183,

C. B. RICHARD & BOAS,

Agents-généraux pour passagers de la ligne Hamburg American Packet Co

26 mars—1an 6 Barclay Street—New-York.

De la Nlle-Orléans à New York.

POUR TOUT LE VOYAGE,

CINQUANTE PIASTRES.

La route la moins coûteuse et la plus agréable pour New York, par la voie de

SAVANNAH.

Pour New York, $50. Pour New York $50.

Les steamers suivants, neufs, à roues mar-cheurs à aubes et de première classe, partiront de Savannah pour New York, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

Ligne Murray. Départ les lundis. LEO, Comm. Dearborn. VIRGO, Comm. Buckley.	Ligne Atlantic C. M. S S Co. Départ les jeudis HERMAN LIVINGSTON, C mont. Baker. GEN. BARNES, Commt. Morton.	Ligne Empire départ les samedis. SAN SALVADOR, Comm. Nickerson. SAN JACINTO Comm. Atkins.

Les emménagements sont supérieurs à ceux de tous les steamers de la côte du Sud.

La table est fournie de tout ce que les marchés de New York et de Savannah peuvent fournir de mieux.

Il y a de beaux wagons à coucher sur tous les convois de nuit de Mobile à Savannah.—De la Nlle-Orléans à New York, cinq jours et demie.

On peut acheter des billets, pour tout le voyage, au bureau du "Mobile and Great Northern Rail Road," dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, et au No 10 de la rue de la Commune. Ces billets sont bons pour l'un ou l'autre de ces steamers.

Demandez les billets pour voyager par la voie de Savannah.

GEO. A. McCLOSKEY,

26 juin—3m Agent général pour les voyages.

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.

LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500 tonneaux	Nelson,	comm.
GUIDING STAR	2500	Berry,	
MISSISSIPPI	2300	Sumner,	
MERRIMACK	2200	Vandice,	
HAVANA	2000	Palmer,	
MONTEREY	1400	Edwards,	
MARIPOSA	1400	Quick,	
MATANZAS	1400	Ryder	
MISSOURI	1400	Hudson	

Le vapeur

MARIPOSA,

Quick, commandant,

Partira SAMEDI, le 3 août 1867, à 8 h. du matin du Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson.

On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à

CARNEY, NICKERSON & CO, agents,

23 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

GEO. B. HARTSON, président,

1er déc '66—1 an No 5, Bowling Green, New-York.

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants:

GEO. CROMWELL....Capitaine E. E. Vaill.

GEO. WASHINGTON....Capitaine E. V. Gager.

GEN. GRANT....Capitaine E. W. Holmes.

GEN. MEADE....Capitaine A. W. Sampson

Le steamer

GEO. WASHINGTON,

Commandant A. W. Sampson,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le DIMANCHE, 28 juillet, à 8 heures du matin.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour BREME.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord,

ALFRED MOULTON,

4 mai—1an Rue Carondelet, No 41.

VIN DE CHAMPAGNE

De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus comme d'habitude aux termes les plus favorables.

AUGUSTE COUTURIE,

5 janv—1an No 67, rue Vieux Levée.

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous [illegible] MACHINES A VAPEUR, [illegible] [illegible]

LEEDS & CO.

POUR LE TEXAS

Route intérieure par la Baie de Berwick, par la voie du

Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Les steamers prennent le ferry, au pied de la Place Jackson, les Dimanches, et Jeudis, à 8 heures du matin, pour le convoi qui part du dépôt d'Alger à 8 heures 30 minutes et arrive à la Baie de Berwick à midi 30 minutes. Ils s'embarquent sur le steamer de la ligne Morgan, pour GALVESTON et INDIANOLA, comme suit:

MORGAN, Capt. Lawless ......les Dimanches, ...les Jeudis.

Ce steamer se relie, à l'aller et au retour, avec des convois du chemin de fer de Galveston à Houston, de Houston à Millican.

On peut acheter des billets et retenir des chambres tous les jours (excepté les dimanches) jusqu'à 6 heures du soir, au bureau de la Compagnie du Chemin de fer des Opelousas, rue du Canal, No 60, ou au débarcadère du ferry, le matin du départ.

11 juillet G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

REDUCTION DE PRIX.

Pour la Grande Ile (lieu de bains) et les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur SAN NICOLAS, capitaine Harvey, a repris son service régulier à la côte du Golfe.

Il partira de la tête du canal Harvey, en face du Stock Landing, JeffersonCity, les samedis, les mardis et les jeudis à 8 heures et demie du matin. Il partira de la Grande Ile, pour s'en revenir, les lundis, les mercredis et les vendredis, à 8 heures du matin.—N. B. Un dîner sera le seul repas servi à bord.

Prix du passage.........$3 50.

Pour plus de détails s'adresser à

HARVEY, Mc MAHON & Co.,

11 juil—1 m rue Carondelet, No 122.

VILLES DE BAINS.

LE STEAMER "CREOLE",

Pour la Baie St-Louis, la Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

Baie St-Louis et Passe Christian $1 50

Mississippi City et Biloxi....... 2 00

Ocean Springs.......2 50

Pascagoula.......4 00

Le beau steamer CREOLE, à basse pression, très bon marcheur, commandant Charles Walker, reprendra son service régulier, comme suit:

Les MARDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du Chemin de fer Pontchartrain.

Les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du Chemin de fer Pontchartrain.

Pour Pascagoula tous les MARDIS et SAMEDIS à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du Chemin de fer Pontchartrain.

Retour:

Le Créole part d'Ocean Springs les Mercredis soir et Les Vendredis matin et les Dimanches soir.

Il part de Pascagoula tous les Dimanches et Mercredis.

Le service sera régulier, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

N. B.—Les bagages seront expédiés pour les susdits ports par le N. O. Express Co, bureau 164 rue Commune, sous l'hôtel St-Charles. Tout fret expédié doit être marqué pour le steamer Créole.

Pour plus de détails, s'adresser à

PETER MARCY,

7 juill Rue Carondelet, No 25.

LIGNE DES BORDS DE LA MER.

Bateau quotidien de la Baie St-Louis et de la Passe Christian.

$1 50.......PASSAGE.......$1 50

Le beau bateau à vapeur CAMELIA, très bon marcheur et à basse pression, capitaine Geo. L. Blakeslee, partira TOUS LES JOURS (excepté les dimanches), à l'arrivée du convoi de midi du chemin de fer Pontchartrain, pour la Baie St-Louis et la Passe Christian.

Retour—Il partira de la Passe Christian TOUS LES JOURS (excepté les samedis), à 9 heures du soir et de la baie St-Louis à 10 heures, HEURES PRECISES pour revenir en ville.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

S'adresser à COHEN M. SORIA,

2 juill— Rue Carondelet, No 10.

Excursion du DIMANCHE à Mandeville et à Madisonville.

Le bateau à vapeur ELLA MAY bon marcheur et à basse pression, partira tous les DIMANCHES, à partir du 1er mai, de l'extrémité du chemin de fer au Lac, à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie du matin, pour Mandeville et Madisonville et sera de retour le même jour. Dans la semaine l'heure du départ sera

Les LUNDIS et JEUDIS, à l'arrivée des chars de midi; Les MARDIS, MERCREDIS VENDREDIS, et SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de QUATRE HEURES P. M.

Départs de retour—De Covington les MARDIS et VENDREDIS à 6½ heures du matin.

De Madisonville—Les LUNDIS MERCREDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 6 heures du matin. Il arrivera à Milneburg à temps pour le train de 7½ heures A. M.

Le bateau ira tous les Lundis et Jeudis jusqu'à Covington.

Les voyages seront réguliers, à moins de mauvais temps et de basses eaux.

L. FRIGERIO Jr,

1er juin—3m rue de Chartres, No 72.

Départs pour Bayou Sara.

Le DIMANCHE, à 8 heures du matin, et le MERCREDI, à 5 heures du soir

Pour Bayou Sara, et tous les débarcadères intermédiaires de la côte—Le magnifique paquebot Iberville, capitaine Emile F. Gross, commis J. G. Landry, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.—RETOUR: Il partira de Bayou Sara tous les LUNDIS et JEUDIS soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

21 juillet—

Départ, SAMEDI, 20 du courant, à 5 heures P. M.

Pour les Attakapas—Le paquebot régulier J. D. HINDE, capitaine J. P. Forsay, commis N. P. Millard, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il prendra du fret pour la rivière Atchafalaya, Brashear City, la Baie de Berwick, Pattersonville, Centreville Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nlle Iberie, Fausse Pointe, St Martinville, et tous les débarcadères intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

ALLAN SMITH,

chez Dupré, Grevenberg & Co, Vieille-Levée, No 69

J. S. Pagaud, agent pour les annonces, rue Gravier No 30.—P. S. Le fret à destination du Bayou des Glaises sera reçu et expédié par le capt. Grayback. 19 juillet

Nouvelle route aux Attakapas!

La Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans, Ste-Marie et St-Martin, ayant fait des arrangements pour placer un bateau—INGOMAR—capitaine P. E. Burke,—dans le service pour se relier avec les paquebots de la Compagnie du Bayou Sara, de la ville de Plaquemines au Bayou Têche, conduira le fret et le passage.

L'INGOMAR part de Plaquemines les Dimanches et les Jeudis, à l'arrivée du bateau à vapeur La fourche.

Le fret peut être mis à bord de l'un ou de l'autre bateau—le "Lafourche ou le "Nina Simmes".—Les passagers du "Lafourche" ou le fret, expédié par l'un ou l'autre bateau passera sans retard. La Compagnie du Bayou Sara signe les connaissements pour toute la route.

E. J. ETIE, président.

Pour les détails, s'adresser à Allan Smith, agent, chez MM. Dupré, Grevenberg et Co. rue de la Vieille-Levée No 69, Nouvelle Orléans. 4 juill.—1m

Grand chemin de fer de la Nouvelle Orléans des Opelousas et de l'Ouest et la Compagnie de transport et de la malle des Attakapas.

Fret pour les débarcadères du Bayou Têche.

TOUTES les fois qu'il y aura des lignes d'opposition entre la Nouvelle-Orléans et les points du Bayou Têche, il sera fait une réduction de 30 pour cent sur le tarif du fret "through freight" de juillet 1867, qu'il a été réduit, amendé et adopté le 1er juillet 1867.

Le taux régulier ne sera jamais excédé.

A. B. SEGER,

Président de la Compagnie du chemin de fer.

T. TUPPER,

Président de la Compagnie de transport des Attakapas.

10 juillet

COMPAGNIE DE PAQUEBOTS DU BAYOU SARA.

Le LAFOURCHE,

Capitaine W. R. Greathouse—L. Baybl, commis, part de la Nouvelle-Orléans

Tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin,

Et " SAMEDIS, à 5 heures du soir;

Le NINA SIMMES,

Capitaine Geo. Trosler—A. D. Dopny, Commis, part de la Nouvelle-Orléans

Tous les LUNDIS, à 5 heures du soir,

Et " VENDREDIS, à 10 heures du matin et va jusqu'au "Fisher's Store" les SAMEDIS.

Le WILD WAGONER, est en réparations.

A. C. GODDIN, Président

H. C. RABIDER, agent pour les annonces

9 juillet—1m

DEPART tous les MERCREDIS, à cinq heures du soir—Pour Opelousas.—Le beau bateau neuf, d'un léger tirant d'eau, ANNIE WAGLEY capt. O. Hinckley, M. Kenison, commis.—[en remplacement du steamer Victory]—partira pour Opelousas, Washington Port Barré, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmesport, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du bayou Courtableau, comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à J. R. CARLIN, 33, Vieille-Levée.

J. S. PAGAUD, Agent d'annonces, 30 rue Gravier.

21 juin—

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis.

Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Cairo, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Bâton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf

ROBERT E. LEE,

Capitaine Wm. S. Richardson

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M.

Cairo, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,

Capitaine J. M. White,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Cairo, Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Bâton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchi, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilége de rembarquement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Cairo, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.

GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17,

A. BRITTON & CO, rue Front, No 7,

16 fév—1 an

Avis important.

Le Département ayant appris que des bateaux à vapeur et des bâtiments transportent dans ce port ou en emportent, constamment, en dehors de la malle, des lettres qui ne sont pas dans des enveloppes timbrées, après avoir été maintes fois avertis que c'était contraire aux lois et d'un grand préjudice à la malle. — Avis est donné à ceux que cela concerne, qu'à partir du 1er Août prochain des officiers (détectives) spéciaux se rendront à bord de chaque bateau ou bâtiment arrivant dans ce port et en sortant, et s'ils trouvent des lettres non timbrées à bord, ils les saisiront et les capitaines seront poursuivis conformément à la loi.

Par ordre du Département du Bureau de Poste.

R. W. TALIAFERRO,

Maître de Poste.

Les lettres qui n'ont trait qu'à la cargaison ou à des articles transportés comme fret peuvent seules être transportées sans qu'elles soient dans des enveloppes timbrées.

Bureau de Poste, Nlle-Orléans, 15 juillet 1867.

17 juill—13f

Changement de Local.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1867.

CETTE Compagnie a transporté son bureau à la "nouvelle bâtisse en marbre," No 130 de la rue de la Commune.

CHAS. BRIGGS,

30 juin—3m Président.

Compagnie Ætna d'Assurance de la vie, Hartford, Conn.

ACTIF.............$5,000,000

Organisée en 1820.

"Cinquante pour cent de dividende"—Elle n'a jamais mis une réclamation en litige".

ELLE PAIE PROMPTEMENT.

KING & FITZGERALD, agents,

7 mai—1an Rue Carondelet, No 2

S. FUNK,

MARCHAND EN GROS de tabac en feuilles et cigares et négociant-commissionnaire.

Rue du Canal, No 66, près Tchoupitoulas, L

7 avril—1an Nouvelle-Orléans.

THOS. B. BODLEY & Co.,

MARCHANDS DE

Machines et Instruments Aratoires.

De toute espèce de

MACHINES DE MOULIN A SCIE,

MOULINS A FARINE,

MOULINS A FARINE DE MAIS,

MACHINES A CARDER LA LAI

SCIES CIRCULAIRES,

MACHINES A FLECHES, A BANDES

MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, &

[illegible]

Agence générale pour le Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann et des moulins [illegible]

THOS. B. BODLEY & Co,

Rue Perdido, No 8,

Nouv—[illegible] à côté de

GEORGE F. BROTT,

16.......rue Fulton.......16

NOUVELLE-ORLEANS.

CUIRS, LAINE ET MOUSSE

à toute qualité, à vendre et à acheter. 6 avril—1 an

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, excepté le Dimanche, à DEUX HEURES ET DEMIE de l'après-midi, et se reliera au CONVOI QUOTIDIEN DES PASSAGERS qui part d'Alger à TROIS HEURES de l'après-midi.

Le ferry partira du même endroit, à HUIT HEURES DU MATIN, les DIMANCHES, MARDIS, JEUDIS, et SAMEDIS pour le convoi qui part d'Alger à HUIT HEURES ET DEMIE DU MATIN et se relie au STEAMER DU TEXAS, à la BAIE DE BERWICK.

Ce convoi s'arrêtera pour prendre les passagers.

Un convoi de passagers partira de Brashear TOUS LES JOURS, excepté le Dimanche, à SIX HEURES VINGT MINUTES DU MATIN et arrivera à Alger à DIX HEURES VINGT MINUTES DU MATIN, et un train de passagers partira de Brashear à 1 heure P. M. les Dimanches et Jeudi, et arrivera à Alger à 5 P. M.

Les MARDIS, et SAMEDIS, un convoi de passagers partira de Brashear à l'arrivée du steamer de Galveston.

Ce convoi s'arrêtera aux stations pour y prendre les passagers lorsque le conducteur aura été averti ou quand on fera des signaux.

Des billets pour tout le trajet, par bateaux à vapeur et diligences, pour tous les points du Bayou Têche à la Nlle-Ibérie et pour St-Martinville, Vermillonville, Grand Côteau, Opelousas et Washington, sont à vendre au bureau de la Compagnie, No 60 de la rue du Canal, ou au bureau du débarcadère du ferry, une demi-heure avant le départ.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou de livrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin de fer et les débarcadères du Têche, sera reçu tous les jours (excepté le dimanche) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret livré avant 3 heures et demie de l'après-midi, sera expédié le même jour.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY,

11 juillet Surintendant.

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Bureau du Surintendant Général.

Nlle-Orléans, 26 juin 1867.

A partir du 10 juillet prochain, le prix local du passage sera de sept cents par mille. Il sera fait un escompte de deux cents par mille aux personnes qui achèteront des billets avant d'entrer dans les chars. Le bureau des billets est ouvert aux stations une demi-heure avant le départ des convois.

J. S. WILLIAMS, surintendant-général.

ED. WARK, agent général pour les billets.

27juin—au 31 juill.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ETE.

A partir de JEUDI, 4 AVRIL, les convois de ce chemin de fer partiront comme suit:

DE LA VILLE,		DU LAC,	
6 h. A. M.,	char cheval.	5½ h. A. M.,	char à vapeur.
6½ "	char à vapeur.	7 "	"
7½ "	"	8 "	"
9 "	"	9½ "	"
10½ "	"	11½ "	"
midi	"	1 h. P. M.	"
2 h. P. M.	"	2½ "	"
3 "	"	3½ "	"
4 "	"	4½ "	"
5 "	"	5½ "	"
6 do soir	"	6½ do soir	"
7 "	"	7½ "	"
8 "	"	9 "	"
9 "	"	10 "	char à cheval.

— ARRANGEMENT DU DIMANCHE —

Il y aura des CHARS A VAPEUR qui partiront de la ville tous les DIMANCHES MATIN, à 4 heures, au lieu de chars à cheval.

Un convoi extra partira de la ville tous les Dimanches, à 1 heure de l'après-midi.

A partir du 7 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin de fer, les Dimanches, toutes les demi-heures, de 2 à 8 heures du soir.

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts

Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

GEORGE PANDELLY,

4 avril— Surintendant-général.

COMFORT, VITESSE ET SURETE.

Chemin de Fer Central de l'Illinois.

Le Chemin le plus court de la Nouvelle-Orléans à New-York et toutes les villes de l'Est.

DEUX Convois journaliers partent de Cairo le matin et le soir, à l'arrivée de convois et de steamers du Sud.

On va de la Nlle-Orléans à New-York en trois jours et demi.

Pour les billets pour toute la route (à la Nlle-Orléans) s'adresser au bureau du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord, au-dessous du City Hotel, au coin des rues Camp et Commune; à la Rotonde de l'Hôtel St-Charles; au Dépôt et au bureau de l'Illinois Central, à Cairo.

M. HUGHITT,

Surintendant-général, à Chicago.

W. P. JOHNSON,

Agent général pour les Passagers, à Chicago.

S. F. LONGLEY,

13mai—3m Agent général pour Nlle-Orléans.

Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans.

CETTE Compagnie s'est transportée du No 138 de la rue de la Commune, près la rue St-Charles, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel. Elle enverra prendre les passagers et le bagage, dans tous les quartiers de la ville, à temps pour les différents convois de chemins de fer, les steamers ou bateaux à vapeur.

Elle transporte du bagage, du fret, &c., d'une partie de la ville à une autre et fournit des omnibus pour les bals, piques-niques, &c, et pour les funérailles.

Les personnes qui habitent les endroits de bains ou le long des différents chemins de fer peuvent faire venir leurs fruits, leur gibier, des paquets, du fret, dans quelque partie de la ville, à tous les convois qui arrivent tous les jours, en les adressant aux soins de la compagnie. On fournira au bureau ou aux messagers des étiquettes en s'adressant au bureau ou aux messagers.

Cette ligne est représentée par des messagers sur tous les convois qui viennent en ville. Les passagers peuvent ainsi s'assurer, des places dans les hôtels et faire porter leur bagage pour un hôtel, un chemin de fer, un bateau quelconque, ou pour une partie quelconque de la ville.

11 mai—3m

COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC", DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau: Rue du Camp, No 19.

Nlle Orléans, 10 juillet 1867.

PREMIER ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes de l'année expirée le 5 juillet 1867......$137 683 27

Savoir:

Primes d'incendie......$73,565 19

Primes de mer......30,031 65

Primes de rivières......45,286 43—$137,683 27

Primes remboursées......404 21

$156,985 06

Pertes payées:

Sur risques d'incendie......$12,047 42

Sur risques de mer......26,870 13

Sur risques de rivières......18,851 28

$67,809 43

Rabais......34 225 30

Réassurance......9 817 57

Taxes......2 791 46

Dépenses, escompte, etc......28,758 61—145 392 37

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse......$ 13,592 69

— ACTIF —

Billets de capital......$300,000 00

Effets garantis par hypothèque......5,000 00

Primes en voie de perception......17,240 62

Effets payables sur demande......38,550 00

Actions du Dry Dock Valette......1,000 00

Meubles et installations du bureau......2,691 37

En caisse......24,160 70

$388,592 69

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

E. RIGNEY, Président.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 11 juillet, A. D. 1867.

PAUL W. COLLENS,

Troisième Juge de Paix.

— Directeurs —

E. Rigney,	H. H. Stanley,
George W. Manson,	A. B. Hitchcock,
T. M. Simmons,	James Byrnes,
W. H. H. Witherell,	B. J. West,
T. Prudhomme,	C. M. Soria,
B. L. Mann,	E. Newman,
Alexander Marks,	J. P. Egglestone,
W. R. Greene,	A. D. Grieff,
John H. Keep	C. E. Slayback.
N. H. Thomas.	

E. RIGNEY, Président.

A. D. GRIEFF, Vice-Président.

H. P. JANVIER, Secrétaire. 12 juillet—1m

J. M. ELKIN. F. STRINGER

ELKIN & Co.,

ENTREPOT DE TAPIS,

3.... RUE CARONDELET, PRES CANAL.

NATTES ET TOILES CIRÉES.

Reçu tout récemment:

NATTES dites Canton, BLANCHES, à CARREAUX, et FANTAISIE,

Qui sont offertes à très bas prix, en gros et en détail.

TOILES CIRÉES, de 6 à 18 pieds,

TOILE CIRÉE, de table.

STORES—Une grande variété de nouveaux modèles RIDEAUX, CORNICHES, NATTES, &c. 10 mai—3m

A LOUER,

Une jolie MAISON de résidence, à étage, avec dépendances grande citerne, jardin et cour carrelés, contenant quatre pièces au rez-de-chaussée et autant au premier étage, située rue Dumaine No 430, entre Tonti et Rochebla[v]e. S'adresser à

NARCISSE BRÉCHOU,

270, rue Poydras,

ou au marché à la viande du Second District.

28 juin—1m

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord, Rue Carondelet, No 44.—24 juin 1867.—Avis est donné qu'à partir de ce jour il sera ouvert, à ce bureau, un livre pour l'enregistrement gratuit de toutes les propriétés à vendre le long de la ligne de ce chemin de fer.

Ceux qui désirent vendre des propriétés sont invités à en envoyer au bureau une description complète, et de faire savoir l'emplacement, la nature du sol, le prix, le nom de l'agent, &c. Les personnes qui voudront acheter des propriétés le long de ce chemin de fer, sont informées qu'elles trouveront toutes les facilités et tous les renseignements à ce bureau.

R. S. CHARLES,

28 juin—1m Trésorier.

PERUVIAN BARK BITTERS.

(Bitters de Quinquina du Pérou.)

CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT

Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frissons.

PRÉPARÉ A LA NOUVELLE-ORLEANS d'après la RECETTE D'UN MÉDECIN PRATIQUANT DU SUD, d'une science reconnue, composé de la meilleure ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PEROU choisie spécialement à cet effet.

Les PROPRIETAIRES offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en f.i., sont un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DÉPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULANT AGRÉABLE.

Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIÈVRE INTERMITTENTE, de la FIÈVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PÉRIODIQUES.

Dr. M. PERL & Co.,

seuls propriétaires et fabricants,

NLLE-ORLEANS (Le.), 124, rue de Chartres.

Géo. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 59, [Agents pour la vente en gros].

A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS. 28 mars—1 an

LONDON & LANCASHIRE FIRE INSURANCE COMPANY.

(*Compagnie d'Assurance de Londres et du Lancashire.*)

CAPITAL..............$5,000,000.

R. S. MUSGROVE, agent général,

62....Carondelet....62.

BROOKS, M'ACDONALD & Co

Facteurs de coton et Commissionnaires,

RUE CARONDELET, No 8,

Nouvelle-Orléans,

James M. Brooks, Le H. LeGay, Hugh Macdonald.

Marchandises sèches

BOTTES, SOULIERS ET CHAPEAUX.

Un grand assortiment.

BLANCAND & GUITET,

RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE No. 48.

L'ouverture du nouveau stock de saison vient d'avoir lieu. [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'Etat suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1867, y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur les risques d'incendie......$895,910 49

Sur les risques de rivière......200,086 08

Sur les risques de mer......387,281 22

Total des primes......$1,483,478 85

En moins.—Primes sur risques non-expirées le 31 mai 1867......$224,123

Primes remboursées......25,955 39 — 250,137 29

Montant net des primes le 31 mai 1867 $1,183,342 37

Pertes payées pendant l'année:

Sur les risques d'incendie....$511,223 98

Sur les risques de rivières....100,719 43

Sur les risques de mer....178,627 00

$789,570 32

Taxes......58,850 97

Ré-assurances.—Dépenses Profits, pertes, moins intérêts......85,302 44 $ 933,525 93

Bénéfice net......$ 250,818 44

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières......$ 159,817 87

Billets garantis par hypothèque......501,080 18

Billets garantis par nantissements......100,007 40

En caisse......74,750 33

Actions de banques et de chemin de fer......142,735

Primes en voie de perception......95,628 83

Bons de la Ville......50,630

Effets à recevoir......119,891 78

Scrips de Compagnies d'Assurance......36,715

Actions du Dry Dock Valletti......15,000

Actions de la Presse "Levee Steam"......5,000

Actions du "Marine Dry Dock"......2,850

Actions du "Merchants Ex hange"......1,000

Actions du "Lightering Wrecking Co"......1,0'0

Bons de l'Etat......1,500

Total......$1,406,416 63

En moins:

Intérêts non réclamés, et intérêts à payer en juillet prochain......$25,264 12

50 pour cent sur le capital du scrip de 1859, payable en juillet......59,548 50

Primes sur risques non terminés le 31 mai 1867......224,182 $378,994 2

Actif net......$1,027,421 31

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Secrétaire.

JOHN PEMBERTON. Président

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 6 juin 1867.

PAUL W. COLLENS,

Troisième Juge de Paix.

A une Assemblée des Directeurs tenue le 6 juin 1867, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip, de Vingt pour Cent sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scripe seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de payer, le Second Lundi de Juillet prochain, TRENTE POUR CENT SUR LE CAPITAL DU SCRIP DE 1859 et Six pour Cent d'intérêts sur tous les scrips émis par la Compagnie.

— Directeurs. —

John Pemberton,	M. Poig,
Chs. Sagory,	David McCoard,
Pierre Poutz,	P. Maspero,
S. Q. Relf,	L. T. Généres,
J. J. Fernandez,	J. Morgan Hall.
E. Dupessaur.	

7 juin—30

Compagnie d'Assurance Germania de la Nlle-Orléans.

PREMIER ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Total des primes de l'année expirée le 31 mars 1867......182,345 06

Primes d'incendie......127,008 99

Primes de mer......44,610 32

Primes de rivières......10,725 77 — 182,345 06

Moins—Primes remboursées......2,245 60

Montant en réserve pour risques non expirées......25,425 35 — 27,670 95

Montant net des primes......154,674 13

Pertes payées:

Pertes par l'incendie......38,219 50

Pertes sur mer......22,265 20

Pertes sur les rivières......2,409 08

51 121 79

Ré-assurances......6,469 69

Dépenses, intérêt......25,168 67

Taxe et souscriptions......4,740 92

2½ et 25 p/c d'escompte......37,013 13 — 124,454 20

Bénéfice net......30,219 93

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets pour actions......340,550 00

Effets......1,333 88

Dû, par comptes individuels......16,319 88

Prêts sur garantie, sur demande......37,830 00

Prêts sur hypothèque......20,864 30

Garanties des Etats-Unis......15,700 00

En caisse......23,587 61 — 856,645

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

[Signé] E. MAIER. D. MICHEL,

Secrétaire. Président.

Assermentés et signés, pardevant moi, ce 12 avril 1867.

[Signé] G. H. BRAUGHN.

Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 11 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de 5 pour cent sur le capital payé ou $10 par action, est déclaré et sera porté au crédit des billets d'actions non encore payés

D. MICHEL, Président.

C. T. FORSTER, Vice-Président.

E. MAIER, Secrétaire.

— Directeurs: —

J. H. Elmer,	F. Wintz,	H. Blaese,
W. B. Schmidt,	H. F. Klumpp,	Geo. Wers,
F. A. Luling,	C. T. Forster,	Louis Schwartz,
A. Brun,	F. Frob,	G. L. L. Mayer,
H. Zuberbler,	H. W. Schwartz,	Charles Beudiz,
Thos Schorr,	Auguste Koenig,	D. Michel,
Chas Loeffer,	F. Berga,	G. H. Karstendick
Julius Hoerner,	F. Rickert,	E. Caren.

15 avril—1m

PREMIER ETAT ANNUEL

(HUIT MOIS)

De la Compagnie d'Assurance des Facteurs et Commerçants,

Rue Carondelet, No. 39.

Nlle-Orléans, 30 Avril 1867.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour les huit mois expirés le 30 avril 1867:

Total des Primes reçues du 1er. Septembre 1866 au 30 Avril 1867 — huit mois.

Risques d'Incendie......$ 150,143 48

Risques sur les Rivières......210,112 53

Risques sur les Mers......53,370 41 — $413,926 42

Moins les Primes remboursées......1,010 19

Montant net des Primes......$412,616 31

Pertes payées, moins le Sauvetage.

Sur les Risques d'Incendie......$41,936 55

Sur les Risques des Rivières......232,017 04

Sur les Risques de Mer......67,398 53—$341,151 12

Différence......$71,465 31

En moins, les Réassurances......$14,427 50

Rembourser......19,104 37

Frais d'organisation, dépenses générales, taxes de ville, d'Etat, de revenu intérieur, etc......34 990 66

Total......$68,081 72

En moins, Intérêt Escompté au crédit des Dépenses casuelles......$6,633 43—$61,348 ..

Excès......$10,116 91

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets de capital......$534,720 00

En caisse......64,525 34

Primes, etc. en voie de perception......40,472 00

Actions de Chemins de fer de la ville......54,475 00

Meubles, installations de bureau, etc......5,709 17

$546,816 91

Primes non expirées le 30 avril 1867, $57,164 94

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

[Signé] MICHEL MUSSON, Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 15 mai 1867.

[Signé] G. H. BRAUGHN,

Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du 3 juin 1867, un dividende—intérêt de dix pour cent par an sur les paiements comptant du capital

MICHEL MUSSON, Président.

HARMON DOANE, Vice-Président.

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

— DIRECTEURS. —

James Hewitt,	J. D. Blair,
Jos. W. Carroll,	T M Scott,
W. A. Johnson,	Wm. Ball,
J. W. Burbridge,	Robt. Pitkin,
J. I. Noble,	Alf. H. Isaacson,
Moses Greenwood,	P. S. Wiltz
Alf. S. Huntington,	Richard Milliken,
J. G. Brown,	Samuel E. Moore,
John Phelps,	Wm. H. Henning,
Marshall J. Smith,	H. McNeil Vance,
I. Caulfield,	W. B. Tullis,
John Chaffe,	Hugh McColl,
	L. H Terry.

17mai—1m

DIXIEME TABLEAU ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance Hope de la Nlle-Orléans.

Bureau No 21 rue du Camp.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1867......$198,082 24

Savoir:

Sur les risques d'incendie......$ 97,326 43

Sur les risques de mer......68,574 60

Sur les risques de rivière......32,181 12 — $198,082 24

Montant des risques non expirés le 30 avril 1866......23,722 37 — $221,804 61

Pertes payées dans la même période, savoir:

Sur les risques d'incendie......$ 47,764 74

Sur les risques maritimes......72,565 34

Sur les risques de rivière......15,633 83 — $135,963 91

25 p. c. remis aux assurés......$ 45,143 08

Primes remises......5,292 37

Réassurances......10,922 51 — $ 61,357 96

Taxes......11,976 64

Dépenses, intérêt en moins......9,877 43

$219,175 94

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets hypothécaires sur des propriétés foncières améliorées dans cette ville, valant le double du montant prêté......$112,389 52

Prêts garantis par nantissement......34 049

Effets pour primes à courte échéance......9,215 07

Actions du "Valette Dry Dock Co."......6,000 00

Actions de banques et autres actions......5,547 50

Scrips de compagnies d'assurances mutuelles......2,056 60

Biens fonciers......16,745 98

Primes en voie de perception......22,007 65

En caisse......44,613 51

Total de l'actif......$252,626 07

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HY. PEYCHAUD, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi ce 4 mai 1867.

PAUL W. COLLENS,

Troisième Juge de Paix.

Cette Compagnie continue à assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière, aux taux usuels, et rend 25 p. c. comptant aux assurés sur le montant de leurs primes.

Bureau No 21 rue du Camp.

DIRECTEURS:

J. Folger,	P. Maloohée,	J. C. Denis,
J. J. Adams,	Th. D. Miller,	T. N. Blake,
A. Docros,	C. W. Bradbury,	Hy. Peychaud.

mai—1m

G. W. DUNBAR & FILS,

LIQUEURS DE TOUTE ESPÈCE,

Sirops, fruits conservés, vins.

13 & 14 rue St-Louis, 13 & 14

15 janv—1an NOUVELLE-ORLEANS.

Tapis, Toiles cirées, Nattes, Rideaux, &c

REÇU dernièrement et offert à bas prix:

[illegible]

A. BROUSSEAU & Co,

10 mai— rue de Chartres, No 18,

VENTES JUDICIAIRES.

Weeks & Potter vs James Gonegal.

M. Pokorny vs le même.

Troisième Cour du District de la Nouvelle-Orléans—Nos 23,782 et 23,804.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MERCREDI vingt-quatre de juillet 1867 et les jours suivants, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une PHARMACIE située rue St-Charles No 20, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

On peut se procurer des catalogues en s'adressant au bureau.

HARRY T. HAYS,

24juil. Shérif de la paroisse d'Orléans.

Vente par le Shérif de la paroisse d'Orléans à l'effet d'opérer un partage.

La Dame MARIE ANNA SALIBA, épouse de CLAUDE TRAVERS vs. JULES C. SALIBA et als.

(Action en partage.)

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 28,387—En vertu d'un jugement rendu le 24 mai 1867 et signé le 29 des mêmes mois et an, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, 30 de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'effet d'opérer un partage, à la vente publique et adjudication de—

Deux certains terrains contigus situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julie, Baronne, St-Joseph et Carondelet.

Les dits terrains sont désignés par les lettres A & B, suivant plan dressé par Chs. A. de Armas, arpenteur et ingénieur, daté du 22 de juin 1867, et déposé au greffe de la Cour susdite, mesurant vingt deux pieds sept pouces et quatre 4/8 lignes de face à la rue Julie, sur cent un pieds de profondeur—Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers du prix payable comptant, et la balance à un et deux années crédit, en billets divisés par coupons, à la convenance des héritiers, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date avec privilége de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

La propriété devra être assurée et la police transférée aux vendeurs.

HARRY T. HAYS,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

29 juin—29; 8, 16, 24, 30 juil.

J. L. STERRY vs FELLOWES & CO.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 11,216—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI vingt-sept de Juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêt des défendeurs à Soixante Treize Actions du fonds capital de la Banque des Marchands.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

16 juil—19 27,24,27 Shérif de la paroisse d'Orléans.

Vente par le shérif de la paroise d'Orléans, l'effet d'opérer un partage.

B. Antoguini vs. Louis Herouard.

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 19,837—En vertu d'un jugement rendu le 3 juin et signé le 13 de juin 1867 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt neuf de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à l'effet d'opérer un partage, à la vente publique et adjudication de—

Un terrain situé au faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro dix et désigné par le numéro neuf, mesurant cinquante-trois pieds trois pouces de face à la rue Lesseps, sur une profondeur de cent trente-huit pieds.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif

28 juin—8,16 24 29juill— de la Paroisse d'Orléans

A. MARCHAND vs A. McGUIRK.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 23,771 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI vingt quatre d'août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par les rues Jackson, Joséphine, Prytanée et St-Charles, mesurant cent dix pieds de face à la rue Jackson, sur cent cinquante pieds de profondeur et face à la rue St Charles.

Ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ainsi qu'il appert plus amplement d'un acte en rapport d'Adolphe Boudousquié, ci-devant notaire public en cette ville en date du 30 d'avril 1856.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T HAYS.

Shérif de la paroisse d'Orléans

23 juillet—23 31—8 16 24 août

Smith Newman & Co, vs McCombie & Child.

QUATRIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No 19,874 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI trois août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des billets, traites et comptes ci-après décrits, savoir:

1o—Un certain billet de la somme de $1[illegible] date Nouvelle Orléans du 4 décembre 1866 souscrit par R. A. Rowe à l'ordre de et endossé par MM. S. Whited & Co. payable à douze mois de date.

2o—Un certain billet, date Nouvelle-Orléans, du 15 septembre 1866 de la somme de $4,425 52, souscrit par Holt & Merritt de Monroe, La. à l'ordre de et endossé par MM. S. Whited & Co, de cette ville, payable à trente jours de date. Ledit billet porte intérêt au taux de huit pour cent l'an de sa date jusqu'à parfait paiement (Déc[illegible] et protêt dispensé.)

3o—Trois certains billets souscrits par Isaac Levy, à la Nouvelle-Orléans, le 27 de février 1867, à son propre ordre et par lui endossé, payables respectivement à neuf, douze et quinze mois de date au comptoir de la Banque Nationale de la Louisiane, chacun de la somme de $1,[illegible] portant intérêt [illegible] l'an de leur date jusqu'à parfait paiement.

4o—Un certain billet daté Shreveport, La., du 26 décembre 1866, souscrit par Wm C. Beck & Co à leur propre ordre et par eux endossé, payable à ordre de Crandall et Co. l'un de la somme de $2,500, payable au comptoir de la Banque Nationale de la Louisiane, à quatre mois de la date, portant intérêt au taux de [illegible] jusqu'à parfait paiement.

5o—Deux traites tirées par Isaac Bent à l'ordre de et endossées par W. C. Beck & Co. sur et acceptées par Lee Crandall & Co., chacune de la somme de $[illegible] payable à [illegible] mois de date, datées Shreveport, La., du 11 mars 1867.

6o—Un billet daté de Big Bend, Bayou Glaize, Le., du 21 février 1867, de la somme de $462 10, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de l'échéance jusqu'à parfait paiement souscrit par Franklin Ford à l'ordre de et endossé par Lee Crandall & Co et payable à huit mois de date.

7o—Un billet daté Nouvelle-Orléans, du 1er mars 1867 souscrit par J. P. Matthews et A. C. Manning à l'ordre de et endossé par Lee Crandall & Co., de la somme de $1,183 01, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date et payable à huit mois de date.

8o—Deux traites par MM. Boyd, Allen & Co., datées de Big Bend Bayou de Glaize Le., du 26 février 1867, à l'ordre de et endossées par Lee Crandall & Co, et acceptées par Franklin Ford de la somme de $400, toutes deux protestées pour non paiement par Edward G. Gottschalk, notaire public, le 18 mars 1867.

9o—Un certain billet, daté de Montgomery, paroisse de Winn Le., du 12 février 1867, souscrit par S. B. Newman & Co de ladite ville, de la somme de $250, avec intérêt au taux de huit pour cent l'an de sa date, payable à l'ordre des Lee Crandall & Co, et par eux endossé, le 1er janvier 1868, au [illegible] Ledit billet est garanti par hypothèque, suivant acte en rapport de W. H. Regan, notaire public de la paroisse de Winn, à Montgomery, le 12 de février 1867.

10o—Un certain billet de la somme de $[illegible] avec intérêt au taux de huit pour cent l'an de son échéance, souscrit par Samuel Whited à la Nouvelle-Orléans, le 1er février 1867, à son propre ordre et par lui endossé, payable le 1er février 1868, garanti par hypothèque suivant acte en rapport de [illegible] notaire public en cette ville.

11o—Plusieurs comptes dont le détail sera donné à la vente.

Et le même jour, à 5 heures P. M., sur les lieux, Bureau No 4, angle Baronne et Gravier, Premier District—Meubles de bureau et effets mobiliers.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

23 juil—26 29; août 1 3

AUGUSTUS R. MONTGOMERY vs la dame AGLAÉ BRINGIER.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 17,421. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI trois d'août 1867, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles et effets qui se trouvent dans la maison occupée par le défendeur, située rue Apollo, entre celles Melpomène et Terpsichore, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé dans mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

23 juil—26, 29—août 1 3.

John H. Carter vs Mary Jane awa, épouse de Francis T. Keeler.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 17,724—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI six août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Troisième District de cette ville et faisant partie d'une grande étendue de terre connue autrefois sous le nom de propriété Kernion, et désigné par le numéro Un de l'îlet numéro Sept suivant plan de J. A. D'Hemecourt, arpenteur, et déposé en l'étude de Lucien Hermann, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain est situé dans l'îlet comprise entre les rues Lapeyrouse, Dupré, Onzaga et le Chemin de Gentilly, et mesure, mesure anglaise, cinquante pieds sept pouces deux lignes de face au Chemin de Gentilly, vingt pieds de largeur derrière, quatre-vingt-seize pieds onze pouces sept lignes de face à la rue Onzaga dont il forme l'angle et borné de l'autre côté par le terrain numéro Deux, suivant le dit plan.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Hugh Robinson, suivant acte au rapport d'Edouard Barnett, notaire public en cette ville, en date du 10 juin 1857.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,

Shérif de la paroisse d'Orléans.

6 juil—15 23 30 août 6

ALMIRA DUBOIS, Administratrice de O. Dubois vs. WILLIAM MISH.

CINQUIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans — No 14,949 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI vingt-sept de Juillet 1867 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur Wm Mish, à savoir: LA MOITIÉ INDIVISE à

1o. Trois certains Terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Poydras, du Camp et Gravier, et désignés par les numéros Deux, Trois et Quatre, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, ci-devant voyer, le 22 d'août 1837.

Le No Deux mesure vingt-cinq pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue St Charles sur cent vingt-cinq pieds six pouces de profondeur.

Et les Nos Trois et Quatre mesurent, chacun, vingt-cinq pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue St Charles sur cent-soixante-dix pieds six pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise.

2o—Et un autre terrain contigu au dit terrain No Quatre sus décrit et mesure, mesure française, vingt deux pieds six pouces de face à la dite rue St Charles, sur 180 pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné du côté de la rue Poydras par le dit terrain No Quatre et du côté de la rue Gravier par la propriété appartenant à la succession de M. Farré.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété a été acquise par le défunt O. Dubois et le défendeur Wm. Mish, conjointement de John Hoe, suivant acte au rapport de H. B. Cénas, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 16 janvier 1850.

Aussi, l'intérêt du dit défendeur Wm Mish, à savoir: la moitié indivise du loyer accru de la propriété louée à bail à de bons locataires, à raison de $930 par mois pour la totalité, lequel bail expirera en octobre 1870.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS.

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

26 juin—3, 12, 20, 27 juillet

BRADY & PALMER vs J. R. BARCLAY

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,313—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI vingt-six de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé au Bourg Duverger, sur la rive droite du fleuve Mississippi, en cette paroisse, ayant mesure américaine, quarante-deux pieds six pouces de face à la rue Jackson sur cent vingt sept pieds six pouces et une ligne de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain est désigné par le No Trois de l'îlet No Trente-neuf compris entre les rues Jackson, Madison, Homer et Monroe, suivant plan dressé par A. D'Hémécourt, arpenteur, le 10 de septembre 1846 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, alors notaire en cette ville, sous le No 195 au Livre de Plans No 3 (Bis), mesurant, mesure américaine, trente et un pieds onze pouces cinq lignes de face à la dite rue Jackson, sur cent vingt-sept pieds six pouces et une ligne de profondeur, et d'une portion du terrain No Deux, contigu au dit terrain No Trois mesurant dix pieds six pouces de face à la dite rue Jackson sur cent vingt sept pieds six pouces et une ligne de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, priviléges, servitudes y attachés et y appartenant.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière [illegible]

HARRY T. HAYS,

9 juil—15 17 25 26 Shérif de la Paroisse d'Orléans

VENTES JUDICIAIRES

Succession de feu Albert Converse, décédé.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 25,550—En vertu d'un ordre de vente rendu le 18 de juillet 1867, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi vingt-quatre d'août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Treize arpents de terre en superficie, située à Arcole, dans la Paroisse de Ste Hélène, en cet Etat, faisant face au Grand Chemin de Jackson, bornés, à droite, par le chemin public, à gauche par les terres appartenant autrefois à Sam. Stanley, et derrière par les terres appartenant à Boulware.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions.—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS.

Shérif de la paroisse d'Orléans.

24 juillet—24—18,16 24 août

J. B. GEBELIN vs HAMILTON & SCOTT.

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 10,653. En vertu d'un alias writ de fieri facias contre J. H. Scott et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, cinq août 1867, à 5 heures P. M., dans l'enceinte de la maison des Cours rue de Chartres, vis-à-vis de la place Jackson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Cinq (5) fourchettes en argent plaquée,

Cinq (5) couteaux do do

Douze (12) cuillers à thé do do

Cinq (5) do à bouche en argent plaqué.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, S

Shérif de la paroisse d'Orléans.

24 juillet—27, 30—2, 5 août

A. ROCHEREAU & CO et Agents, vs la Dame R. ROBINSON et als,

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 19,956—En vertu d'un ordre de vente rendu le 22 de juillet 1867, et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, 5 août 1867, à 10 heures A. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles, installations de magasin et effets mobiliers transportés du magasin situé au No 278 rue du Camp suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS.

Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 juillet—27, 30—2, 5 août

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de H. F. Martin—No 27,116.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre les mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

24 juillet—29 juillet août Greffier

Succession du Dr. Thomas Peniston—No 20,128.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

24 juillet—29 juillet Greffier.

Succession de Edward Chapman.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

24 juillet—29 juillet août Greffier.

Succession de Fergus Mayronne—No 29,193.

DEUXIÈME Cour de District de la Nlle-Orléans.—Attendu que Alfred Mayronne a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Fergus Mayronne, décédé intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

24 juillet—29 juillet Greffier.

Succession de Thomas Dooley—No 29,492.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Thomas Dooley.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

24 juillet—29 juillet Greffier.

Succession de HENRY A. STREAM—No 29,375.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la tutrice et exécutrice testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

19 juillet—19,24,29 Greffier.

Succession de WILLIAM DUFFY.—No 28,821.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

19 juillet—19,24,29 Greffier.

Succession de JULIA JONES épouse de David Jones.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

19 juillet—19,24,29 Greffier.

Succession de Joseph Fréjomile—No 29,491.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que J. B. Maguire a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Joseph Fréjomile, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

24 juillet—24,31 Greffier.

Succession de M. et Mme José Manuel de La Barre—No 29,486.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que François Ducoing a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu M. et Mme José Manuel de LaBarre, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

23 juillet—24,31 Greffier.

Succession de B. Olney—No 19,115.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — Attendu que Robert J. Ker a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu B. Olney, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

23 juillet—72 31 Greffier.

Succession de Mme P. L. Née—No 29,490.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Lewis E. Nee a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Mme P. L. Née, décédée intestat.—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

23 juillet—24,31 Greffier.

Succession de SARAH JANE STONE—No 29,450.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

20 juillet—20,25,29 Greffier.

Succession de MARIE ROSE LABAT—No 25,946,

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,

20 juillet—20,25,29 Greffier.

Succession de Thomas Luddy—No 29,481

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que J. P. Freret a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Thomas Luddy décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, R. O'RORKE,

21 juillet—21,26,30 Greffier.

Succession de JULIE VINCENTE QUINTIN. No 28,735.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

16 juillet—16,21,25 Greffier.

Succession de H. L. A. DOLHONDE—No 27,159.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la Société de John S. Wallis & Co et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John S. Wallis, liquidateur de la dite Société de John S. Wallis & Co, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,

17 juillet—17,22,25 Greffier.

Billet perdu.

PERDU UN BILLET souscrit par M. Félix Rogan, à l'ordre de M. Nicolas Quinsasro, daté de la Nlle-Orléans, le 28 ou le 30 avril dernier, de la somme de 4,650 piastres et 15/100. MM. Dorlocourt et L. Lombard ayant été avisés, le public est prié de ne pas négocier le dit billet, le paiement en ayant été arrêté. 3 juillet—3 juill.

Département du Trésor.

Bureau du Contrôleur du "Currency."

Washington, 4 juin 1867.

AVIS est donné à toutes les personnes qui pourraient avoir des réclamations contre la Première Banque Nationale de la Nlle-Orléans, Lne, de les présenter, avec les preuves légales, à CHARLES CASE, receveur de la dite banque, à son bureau, à la Nlle-Orléans.

H. R. HULBURD,

13 juin—3m Contrôleur du "Currency."

AVIS aux DROGUISTES, PHARMACIENS, CONFISEURS, &c.

500 caisses d'eaux minérales Eaux de fleurs d'oranger, [illegible] Eaux de roses. Marchandises et drogues [illegible] pour gallon. Grand assortiment de Parfumeries, Extraits, Eaux de Cologne, Savons, &c, à vendre à ma fabrique, le plus ancienne de la Nlle-Orléans.

Conditions libérales aux marchands en gros et aux barbiers.

19 juin—3m M p s A. DOUSSAN, rue de Chartres, 103

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

Par E. ROGER & CO.

G. ROGER, Encanteur.

JEUDI, 25 juillet, il sera vendu, à 10 heures précises, à notre salle d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

400 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, comprenant un assortiment frais et choisi pour hommes, femmes et enfants, reçus par les derniers arrivages des manufactures de Boston, New-York et Philadelphie.

Conditions à la vente. 24 juil

PAR GABRIEL LEAUMONT.

400 caisses bottes, souliers et chapeaux.

— AUSSI —

Marchandises sèches et habillements,

PAR GABRIEL LEAUMONT,

Salle d'encan, 69 rue de Chartres.

VENDREDI, 26 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

300 caisses bottes, souliers et brodequins,

— AUSSI —

100 caisses chapeaux pour hommes et enfants,

— Aussi —

200 lots marchandises sèches et habillements.

Conditions—Comptant. 24 juillet.

VENTES A L'ENCAN.

PAR BERNARD TURPIN.

Vin rouge supérieur en caisses.

PAR BERNARD TURPIN.

EUGENE TOURNÉ, Encanteur.

MERCREDI le 24 juillet 1867, à 10 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin de la Douane, rue Tchoupitoulas, entre Girod et Lafayette—

500 caisses vin rouge de dessert,

100 " " blanc supérieur.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 24 juil

Vin rouge de Bordeaux en Barriques,

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR BERNARD TURPIN.

Eug. Tourné, Encanteur

MERCREDI, le 24 juillet 1867, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, à l'entrepôt de la Douane, No 5, rue Tchoupitoulas, entre Girod et Lafayette, pour le compte de qui il appartiendra—

B. & C. 38 barriques vin rouge, Olivier Durant & Co., importé sur le navire AMERICA, venu de Bordeaux.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 23 juil.

PAR A. FEIBER

Grande Vente importante de Marchandises sèches, Habillements, Lingerie, Bottes, Souliers, Chapeaux, &c., pour clore une consignation.—Vente à l'encan.

PAR A. FEIBER,

H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui Mercredi 24 juillet, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 46 de la rue de Chartres—

5-2 lots de marchandises de fonds et de fantaisie, assorties; indiennes américaines, françaises et anglaises; toile blanche et toile écrue à draps et à chemises, jaconas, tape-check, toile d'Irlande, damas, toile, cotonnade, jeans, tweed et satinet; flanelles, blanche, rouge et bleue; bonneterie, malakoffs, points et nouveautés en dentelle.

— Egalement —

385 lots d'habillements et de lingerie de saison.

Un grand assortiment de bottes, souliers et chapeaux.

Conditions à la vente. 24 juil

PAR E. M. JACOBS.

PAR E. M. JACOBS, encanteur.

Bureau, Passage de la Bourse No 36.

IL sera vendu, mercredi 24 juillet 1867, à 4 heures et demie de l'après-midi, au pied du pont de la rue Claiborne, au Vieux Bassin—

Un grand esquif, deux petits esquifs, deux seines, un épervier, &c, le tout en bon état.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 21 juil

PAR LOUIS STERN & BRO.

450 caisses bottes, souliers et brodequins, 50 malles bottes et guêtres cousues, pour hommes et pour jeunes garçons.

PAR LOUIS STERN & BROS.

M. STERN, encanteur.

MERCREDI, 24 juillet, à 10 heures précises du matin, il sera vendu, dans notre salle d'encan, au No 36 de la rue du Camp—

450 caisses bottes, souliers et brodequins.

50 malles bottes et guêtres cirées, cousues, pour hommes et pour jeunes garçons.

Excellent assortiment frais reçu par les derniers steamers, des manufactures de Boston, New York et Philadelphie.

Conditions—Comptant. 21 juil

MONTGOMERY, BROS & CO.

Succession de Constantin McPhelin. No 28,981.

LA BARGE MODELE MADISON A L'ENCAN.

PAR MONTGOMERY, BRO & CO.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu vendredi 26 juillet, à 10 heures, au pied de la rue First, le District, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable J. W. Thomas, Juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, 15 juillet 1867, et portant le No 28,981 du dossier de la dite Cour—

La barge modèle MADISON, de 602 tonneaux.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 16 juil

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY & BRO.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, jeudi 25 juillet, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 37 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à siéges à ressorts, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à allonge, glaces, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc.—le contenu de plusieurs maisons à bien garnies.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à siéges et bois et rotin.

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY & BROS,

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu jeudi, 25 juillet, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Loeer, rue Gravier, No—

Des chevaux carrossiers appareillés,

do de monture,

Beaux mulets de tir,

Belles vaches laitières,

AUSSI

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Le beau magasin en briques et à quatre étages bien situé, au coin des rues Camp et Canal Vente à l'encan.

Dans l'affaire de la Première Banque Nationale de la Nlle-Orléans—No 18,141. Devant la Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR MONTGOMERY, BROS & CO.,

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

EN vertu d'un ordre de vente, daté du 5 juillet 1867, et un autre supplémentaire daté du 10 juillet 1867, rendu par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire de la Première Banque Nationale de la Nlle-Orléans, No 18,141 du dossier de la dite Cour, je vendrai, à l'enchère publique, le SAMEDI, 10 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville—

UN TERRAIN, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dessus, avec tous ses droits, servitudes, priviléges et dépendances, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Commune, Camp et Magasin. Le dit terrain, marqué sur le plan ci-après mentionné, sous le No 1, et mesure, mesure américaine, vingt-deux pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue du Canal, 25 pieds 5 pouces de la ligne du derrière par la rue du Camp 32 pieds, et est désigné au dit plan, et une profondeur de cent soixante pieds d'un côté, et dont le fond est basé sur le plan de la rue, tel que désigné sur le plan dressé par Pilié & Thompson, et désigné dans un plan et cartes, au bureau de l'Ingénieur de la Ville, daté du 15 novembre 1859, annexé à un acte d'Edouard Barnett et de Williamson Terry, exécuteurs testamentaires de la succession de F. Blatter, pardevant Alphonse Barnett, notaire public, le 2 janvier 1866. C'est la même propriété que la Première Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans a achetée de Henry Hart, le 4 avril 1867, par acte passé pardevant P. Chas. Cuvellier, notaire public.

Conditions—L'acquéreur assumera—

1o—Le privilége de desséchement.

2o—L'hypothèque accordée par Henry Hart pour garantir le paiement de quatre billets de $3,500 cinq mille piastres chacun, datés du 4 avril 1866, payables à l'ordre de Sam. Hart, et portant intérêt à 8 p. 0/0 par an à raison de sa date jusqu'à parfait paiement.

3o—L'hypothèque accordée par Henry Hart pour garantir le paiement de 8 billets trente mille piastres, daté du 2 mars 1866 et payable, ordre endossé par lui, payable le 2 mars 1868; intérêt de 8 p. 0/0 par an, à raison de sa date jusqu'à parfait paiement, et pour garantir le 1er novembre 1867 et l'intérêt et ses payes jusqu'à cette date.

4o—L'hypothèque accordée par Thos P. May, président de la Première Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, le 4 avril 1867, pour garantir le paiement de quatorze cent soixante et treize piastres et 60 centimes ($1,473.60) payable le 26 octobre 1867.

Pour le reste, comptant au paiement.

Cette vente est faite sujette à un bail à Dreyfus Brook Co, par acte passé pardevant Edouard Barnett, notaire public le 15 janvier 1867, pour le terme de trois ans à partir du 1er janvier 1866 au prix de $4,316 65 par an payables par mois pardevant le dit Dreyfus Brook Co., par actes payés comptant et qui sont en cours. Ces trois derniers mois sont payés comptant et pour lesquels l'acquéreur sera subrogé aux droits... le loyer à dater de la vente.

La vente de la propriété... les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis pardevant—... notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres.

24 juillet—19 juillet—17 août

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

Marchandises sèches et Lingerie

PAR HOFFMAN & MARKS.

S. S. ZELNICKER, encanteur.

Bureau, rue de Chartres, N

MERCREDI, 24 juillet, à 10 heures du matin, à vendre—

Coton blanc et coton écru,

Indiennes françaises et américaines,

Percale et jaconats français,

Toiles imprimées et Union,

Jaconats blancs, tape checks,

Mousselines brochées et Jacquard,

Toiles d'Irlande,

Toile blanche et toile écrue à draps,

Ginghams noirs et fantaisie,

Bobinet de 108 et 36 pouces,

Coutils et cotonnades

Denims et stripes,

Coutils à matelas et stripes à tentes,

Casimirs et satinets,

Jeans et tweeds,

Flanelles, blanche, rouge et bleue,

— EGALEMENT —

Mouchoirs toile et mouchoirs coton, serviettes, bonneterie, corsets, chemises blanches et chemises couleur, caleçons, chemises de femmes, malakoffs, vestes, résilles, &c. &c.

Conditions à la vente. 24

PAR G. DE FERIET.

Vente pour opérer un partage.

MEUBLES! MEUBLES!

Theo Adam et als. contre Joseph Vincent et als. 28,987

PAR G. DE FERIET, encanteur.

Bureau, rue Royale, No

MERCREDI, 31 juillet 1867, à 11 heures du matin, sur les lieux, Nos 2½ et 2½ de la rue de la entre les rues Marais et Trémé, il sera vendu à l'enchère publique, sur le compte des successions de feu Adam et de Mme Catherine Caro sa veuve—et en vertu d'un ordre de l'Hon. Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans.

Les meubles qui se trouvent dans la dite maison, comprenant: Sofas, chaises, tables, bois de lit, tapis, rideaux, tables de jeu, petites tables, ménage lavable à dessus en marbre, etc., etc.

— Egalement —

Un piano Pleyel et un lot d'argenterie fine.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 24 juil

Résidence très agréable au No 38 de la rue Marais, entre les rues Bienville et Douane.

SUCCESSION DE MADAME BENEDICTE R. ALIAS ROBINETTE.

—No 28 98—

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Royale No

SAMEDI 3 août 1867 à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre Canal et Douane, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du juin 1867, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bienville, Trémé et St Claude. Le dit terrain mesure [illegible] pieds de face et [illegible] pieds de profondeur.

Les bâtisses et améliorations consistant en: MAISON en bois, couverte en ardoises, située au No 38 de la rue Marais, avec [illegible] Les bâtisses [illegible]

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et à deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et portant intérêt à raison de 8 p. cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant Alcée Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

2 juil—10,25 août 3

Meubles! Meubles!

Succession de Maria Hughes, veuve de R. Norris.

PAR G. DE FERIET, encanteur.

Bureau, rue Royale

MARDI [illegible] juillet 1867, il sera vendu à [illegible] A. M. à la résidence de la dite [illegible] dans la rue [illegible] et le [illegible] de la [illegible], en vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du [illegible] les propriétés, y compris des meubles [illegible] Un assortiment général de meubles.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

PAR S. GUINAULT

Succession de François Escoffier.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau Passage de la Bourse

SAMEDI 24 août 1867, il sera vendu à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale entre les rues du Canal et Douane—En vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 juillet 1867—

DOUZE LOTS DE TERRE situés dans le Faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville, [illegible] [illegible]

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant P. C. Cuvellier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 24 juillet—14 août

Beaux Meubles neufs

Pour cause de départ.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.

VENDREDI, 26 juillet 1867, à 10 heures, il sera vendu à la résidence [illegible] Chemin du Bayou St Jean [illegible] [illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Fort lot de Meubles, ainsi que l'Edifice, loués en un magasin de meubles de détail.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, le 27 de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Tous les meubles, matériaux, dans la maison construite à l'angle rue Vieux Carré Sept Barthélemy, [illegible] [illegible]

Maison de résidence et Brasserie

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

Bureau, Bienville et Passage de la Bo.

SAMEDI 27 juillet 1867, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs Royale—

Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, [illegible] [illegible] [illegible]

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à un et deux ans, en billets garantis par hypothèque et portant intérêt de huit pour cent l'an, jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente pardevant A. Dreyfous notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres.

25 juillet

Vente pour cause de départ.

Jolie propriété sur le Chemin de Gentilly, près du Fair Ground, à longs termes.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 27 juillet 1867, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs Royale—

Sept lots de terre contigus formant à ensemble l'îlet No 4 mesurant 210 pieds 7 pouces de face au Chemin de Gentilly qui est à côté du [illegible] pieds de face à la rue Roubier 35 pieds 6 pouces de face à la rue O'Reilly et 180 pieds 5 pouces [illegible] sur les lignes des [illegible] ayant une grande pièce [illegible] derrière, une autre bâtisse dans la cour [illegible] sine, chambre, bains, [illegible] puits à l'usage du jardin, &c. [illegible]

Conditions—Un tiers comptant et la balance un et deux ans de crédit, en billets portant huit pour cent d'intérêt de date et hypothèque. 25

Pharmacie, Meubles, &c.

Succession de A. S. Alexis.

PAR S. GUINAULT, encanteur

Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI 27 juillet 1867, il sera vendu à dix heures du matin, sur le chemin du [illegible] à l'encoignure de la rue Derbigny [illegible] ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 12 juillet 1867—

Une pharmacie bien assortie et bien achalandée, ainsi qu'un lot de meubles-meublant.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

VENTE POUR CAUSE DE DEPART.

Meubles acajou, noyer et chêne.

PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau coin Passage de la Bourse et Bienville.

MERCREDI, 24 juillet 1867, il sera vendu à 10 heures du matin, à la résidence située rue Dauphine, entre Remparts et Bourgogne—

L'ameublement complet de la maison, comprenant bois de lit, armoires, tables de nuit, [illegible] sets de mahogany, places, chaises en acajou, etc., etc. Aussi—Un joli meuble de salon en bois de rose, verrerie, vaisselle, batterie de cuisine, [illegible] [illegible] Conditions—Comptant en greenbacks. 21 juil

Vaches. Vaches.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

Bureau coin Bienville et Passage de Bourse.

JEUDI 25 juillet 1867, il sera vendu à 9 heures du matin, chez Jeanot à l'extrémité de la rue Bienville à la Métairie.

Les animaux suivants composant la vacherie de M. Leon Ledou qui se retire.

18 belles vaches laitières fraîches en lait avec veaux.

2 chevaux—une mule—une charette à lait.

Une charette à provision.—Le privilège d'une laiterie au marché Neuvième dont la vente est de $6 par jour. La clientèle de la vacherie d'environ 8 gallons par jour.

Conditions—Jusqu'à $200 comptant et $200 à $500 six mois et au dessus de $500 un an de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

N.—B.—Les vaches ci-dessus sont de premier choix et race fine et sont en parfait état. 14 juil

PAR C. E. GIRARDEY & CO

Un billet pour $2,500, de Bath Barrow.

L. A. Benoist et als. vs. Thomas Markey, tuteur.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

No 26,883.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,

N. J. HOEY, encanteur.

Bureau Place de la Bourse No 17.

SAMEDI le 3 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 5 juillet 1867, il sera vendu à l'enchère publique, savoir—

Un billet de Batt Barrow, daté le 1er mars 1866, payable le 1er novembre 1866 pour $2,500 portant huit pour cent d'intérêt, et pour être vendu au plus haut enchérisseur

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 21 juillet—23—3 août

Ilet de terre sur la rue Bienville, et un demi ilet sur le Hagan Avenue et la rue Palmyre.—Pour le compte et aux risques du premier acquéreur.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., Encanteurs

NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.

Bureau No 17 Place de la Bourse.

SAMEDI le 3 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique pour le compte et aux risques du premier acquéreur Samuel Powers, qui ne s'est pas conformé aux conditions de l'adjudication qui lui fut faite le 28 mars 1867, savoir—

1o.—Douze terrains dans l'îlet No 121, borné par l'Avenue Hagan, les rues Clark, Gasquet et Palmyre, désignés par les Nos 1 à 7 et 22 à 26 inclusivement.

2o.—Vingt-quatre terrains formant tout l'îlet No 125, borné par les rues Bienville, Conti, Hagan Avenue et Clark.

Conditions.—Un quart comptant, le reste à un crédit de 1, 2 et 3 ans, en billets des acquéreurs, payables à leurs propres ordres et endossés par eux, garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur et portant intérêt à raison de 8 p. 0/0 par an, du jour de la vente jusqu'à parfait paiement.

Les 5 p. 0/0, honoraires d'avocat, en cas de procès pour obliger le paiement des dits billets.

Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes de cette année.

Actes de vente et les timbres de Revenu aux frais des acquéreurs par-devant A. Ducatel, notaire public.

23 juillet—23 —3 août

PROPRIÉTÉ EN FACE DU FAIR GROUNDS.

Succession de Michael Miller.—No 27,023.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,

N. J. HOEY, Encanteur.

Bureau, No 17 Passage de la Bourse.

SAMEDI, le 27 de juillet 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'honorable Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 15 de juin 1867, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de Michael Miller, la propriété suivante—

CINQ LOTS DE TERRE dans le Troisième District, dans l'îlet irrégulier, borné par le Chemin de Gentilly, Ilet de Desaix, les Avenues St Bernard et Paris et les Avenues Abundance et Trésor, désignés par les Nos 1 à 5 de l'îlet No 1. Les dits terrains se touchent et mesurent ensemble 140 pieds 10 pouces 4 lignes de face sur le Chemin de Gentilly, à l'encoignure de l'îlet de Desaix, 5 pieds 6 pouces et 3 lignes de face sur l'Avenue St Bernard sur une profondeur de 103 pieds 1 pouce et 2 lignes et 120 pieds 3 pouces.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de vente et les timbres de revenu intérieur aux frais des acquéreurs, pardevant Jos. Cohn notaire public. 23 juin—6 13 20 27 juil

Propriété encoignure Palmyre et Galvez.

SUCCESSION DE PETER WILLIAMS.

No 28,906—Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans.

Par C. E. GIRARDEY & Co.,

NICHOLAS J. HOEY, encanteur.

Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, le 24 août 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Jno. W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 12 de juillet 1867, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Peter Williams—

1o.—Un lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Commune, Johnson et Galvez, désigné par le No 13, mesurant 25 pieds 2 pouces de face à la rue Galvez, sur une profondeur de 104 pieds 2 pouces à la rue Palmyre. Les améliorations consistent en une maison basse en bois, etc. en briques.

2o—Deux lots de terre situés dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Gasquet, Johnson et Galvez, désignés par les Nos 17 et 18, mesurant chacun 25 pieds 4 lignes de face à la dite rue Galvez, sur une profondeur de 100 pieds. Les améliorations consistent en une maison basse en briques sur les deux rues.

Conditions de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

Les acquéreurs devront assumer le paiement de toutes les taxes de 1867.—Actes de vente, y compris les timbres du Revenu Intérieur, aux frais des acquéreurs, pardevant W. J. Castel, N. P. 23 juillet—août 10,18,24

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les ouvres.

Les ordres laissés au No 26, Carole Rivoli, au chez L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 13 nov—1an

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—JUILLET 1867.

Sont invitées à se présenter au consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent—en cas de décès ou d'absence, leurs ayants ou connaissances, sont priés d'en donner avis au consulat.

B	J
Brunet Pierre	Jaclot Joseph
Bordé Pierre Mme	L
Bonnagé J J	Lang Emmanuel
Broussot Dominique	Landrand Célestin
Booklage Armand	Le Roul Eugène
Bertin Henri	Lernes Marie-Alexis
C	Lauch Antoine
Communy Pierre Emile	Lombard Charles
Casting Alexandre	Landon Jean-Baptiste
D	M
De Grandmont Henri Reg[n]aud	Mimi Joseph
De Mascot de Lafond Henri	Nadau de Bicoval
Davisson C, ex-consul des E. U. à Bordeaux	Nègre Antoine
Durek Michel, originaire de Strasbourg	P
Dufau Alexis	Pécoul
F	Poulis Mme veuve, née Catherine Bredan
Feix Stéphanie, Mme veuve	R
Froissard Joseph	Ricateau Charles
Feyol Edouard Etienne, des Opelousas, Lne	Raymond Jules
G	Raymond Félix
Griffiot Joseph	Renaud Alphonse
Geyeux Lucien	S
Gronet Paul	Stéphany Adrien
H	Saulnage Noel
Hermann Ferdinand Wg.	T
Hermann Léonie	Tuianes Gabriel
	V
	Vergès Hippolyte
	W
	Walter Claude

La Chancellerie du Consulat de France rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

1er juillet.

ST. LEON DESTEZ,

COURTIER,

66.......RUE TOULOUSE.......66

Entre Royale et Bourbon.

Vente et achat de propriétés. Donnera également tous ses soins attention à la location des maisons et magasins.

4 jan—